

Assemblée générale de Vélocité

- 13 janvier 2016 -

Rapport d'activité année 2015

Le rapport d'activité 2015 suit, dans sa présentation, une organisation thématique des activités de Vélocité et non un ordonnancement chronologique.

3 mai : sortie ornithologique

Une sortie vélo de Vélocité, c'est un lieu et un thème. Pour le lieu, nous nous sommes situés dans le pays de Cherrueix. Le thème renvoyait aux polders, à la découverte, côté breton, d'un tronçon de la voie verte longeant la baie du Mont. Thierry Grandguillot a assuré de nous décrire savamment, en suivant un plan historique et ornithologique, les lieux visités. Une dizaine de participants.

Pour découvrir les sites que nous avons visité : <http://velociteavranches.org/sortie-polders-bretons/>

En 2016 : le Mont-Dol sera certainement la destination de notre prochaine sortie ornithologique.

9 juillet : sortie culturelle

Notre partenaire *Pays de la baie* est désormais en charge, pour le compte du Conseil régional de Basse-Normandie, des animations autour de la liaison ferroviaire « Ligne Baie ». Dans ce cadre, Vélocité a été contacté pour proposer des « cyclo-conférences » vers le Mont, animée par un guide conférencier (David Nicolas) sur le thème « *La baie, un paysage façonné par l'histoire* ».

Trois destinations pour la sortie du 9 juillet : une maison bourgeoise près de l'église Saint-Laurent, située entre Pontorson et le moulin de Moidrey. Ensuite, le moulin de Moidrey et, enfin, le barrage du Mont-Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel lui-même.

Une quinzaine de personnes ont participé à la sortie du 9 juillet.

La sortie du 27 août a été annulée en raison de la météo.

Sur internet : http://www.lignebaie.fr/pont_sorties.html

En 2016 : est-ce que ce partenariat sera renouvelé ? Oui, à la condition que le Pays de la baie finance les interventions d'un conférencier/intervenant ?

28 mars et 28 novembre : bourses aux vélos de printemps et d'hiver

Le 28 mars : 52 vélos à la vente, 42 vendus.

Le 28 novembre : 62 vélos en vente, 40 vendus.

Sur notre site internet : <http://velociteavranches.org/bourse-aux-velos-du-28-mars-2015/>

17 août : passage du Tour Alternatiba

Le mouvement Alternatiba est né en 2013 à Bayonne pour sensibiliser à l'urgence climatique et mettre en évidence des initiatives concrètes : éco-habitat, circuits courts, énergies renouvelables, production bio, monnaies locales... pour inciter de plus en plus de gens à s'engager dans cette transition et enclencher ainsi une dynamique citoyenne européenne. Dans la perspective de la COP 21 à Paris, il avait été lancé le tour Alternatiba, soutenu par la Coalition Climat 21, qui regroupe plus de 130 associations et mouvements. Ce tour de 187 étapes a parcouru plus de 5000 km à travers la France et plusieurs pays européens, à vélo de 3 et 4 personnes (!), pour toucher le maximum de personnes et les inviter à exiger des gouvernements que soient enfin prises des décisions énergiques pour limiter le réchauffement climatique.

C'est l'association Continents solidaires Sud-Manche qui a totalement organisé et coordonné l'accueil du convoi des 9 cyclistes d'Alternatiba à Avranches et à Beauvoir. Aucun membre du bureau de Vélocité ne pouvait être disponible le lundi 17 août en sorte que notre contribution fut essentiellement de conseil au regard de l'expérience acquise de la conduite, via les Capitaines de route

de la Convergence, de groupes de cyclistes, et de mettre en lien des personnes qui ne se connaissaient pas, notamment Chantal Gontier, adjointe au maire de Beauvoir, avec le groupe organisateur d'Alternatiba, et ce pour assurer l'accueil et l'hébergement des membres d'Alternatiba à proximité du Mont-Saint-Michel. Nous avons appelé nos adhérents/sympathisants à participer à la "vélorution", c'est-à-dire d'accompagner les cyclistes d'Alternatiba au cours des trois derniers kilomètres de leur étape à Avranches.

Des photos de ce rendez-vous sont accessibles sur notre site internet :

<http://velociteavranches.org/passage-du-tour-alternatiba-a-avranches/>

2 février : réunion avec M. Lucas, maire de Saint-Martin-des-Champs

Ce rendez-vous a permis de faire un tour d'horizon des aménagements cyclables à Saint-Martin-des-Champs et d'obtenir des précisions sur les raisons de l'abandon de la bande cyclable prévue avenue du Quesnoy.

En 2016 : Autant que faire se peut, et en fonction des disponibilités des membres du bureau, nous continuerons à rencontrer les élus locaux.

27 mars et 5 mai : réunions avec Peggy Cochat

Nous avons évoqué avec Peggy Cochat, présidente de la commission « chemins de randonnées » à la Communauté de communes d'Avranches-Mont-Saint-Michel, le développement des boucles de randonnées vélo dans le pays de l'Avranchin, nouvelle compétence de la Communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel.

Mme Cochat nous informe qu'elle a eu confirmation de la mise en place, par le Conseil départemental de la Manche, de la signalisation cyclable permettant la jonction entre la passerelle passant la Sée et Pontaubault avant la période estivale 2015.

Au niveau de la ville d'Avranches, la signalisation entre la gare SNCF et la passerelle sur la Sée restent à poser.

Au niveau du territoire qui dépend du CD 50, Vélocité a fait le parcours à vélo en vérifiant la conformité des aménagements et son caractère pratique, restituant, via un « reportage », ce parcours selon son bénéfice et ses limites : <http://velociteavranches.org/nous-avons-teste-la-nouvelle-veloroute-avranches-pontaubault/>

En 2016 : La signalisation entre la gare SNCF et la passerelle n'étant toujours pas en place fin 2015, un courrier a été adressé au maire d'Avranches (cf. annexe 1).

24 septembre : réunion avec David Nicolas, maire d'Avranches

Cette réunion fut d'abord l'occasion de faire un point au regard des aménagements cyclables manquant au niveau de la ville d'Avranches et des aménagements possibles dans la perspective de la rénovation de la voirie, en particulier au niveau du boulevard Pasteur. Suite à cette réunion, il a été élaboré par Vélocité un document écrit listant à court et moyen terme les infrastructures cyclables que nous souhaitons voir réalisées à Avranches. (Cf. annexe 1).

Dans un second temps, il a été question de la création à Avranches d'une Maison du vélo qui permettrait à Vélocité de mettre en place, en partenariat avec la ville d'Avranches, une politique vélo

plus ambitieuse et suffisamment incitative pour augmenter la pratique du vélo au quotidien à Avranches et à proximité. Cette Maison du vélo aurait vocation à assumer des activités pro-vélos qui nécessitent des moyens humain et financier comme le conseil à la mise en place de Plans de Déplacement Entreprise et le développement de vélo-écoles pour les enfants et les adultes. Maison qui accueillerait également un atelier-vélo pour aider les cyclistes à assurer les réparations les plus courantes tout en étant un lieu ouvert aux plus jeunes, leur laissant la liberté, avec l'aide d'un animateur, de s'inventer leur vélo...

La Ferme de la Turfaudière pourrait accueillir la Maison du vélo. Une telle implantation, centrale au niveau du territoire de la ville d'Avranches, répond au vœu de contribuer de lier plus avantageusement le quartier de la Turfaudière au reste de la ville d'Avranches.

Le maire d'Avranches est pleinement convaincu de l'intérêt de la création d'une Maison du vélo sur sa commune. Nous nous sommes accordés sur le fait de remettre, au cours du mois de mars 2016, une première étude de faisabilité de ce projet, étude réalisée par Vélocité.

Notre travail d'élaboration de la Maison du vélo à Avranches pourra bénéficier de l'aide technique de M. Millot, animateur à Vélosol' (Maison du vélo de Caen) que nous avons rencontré le mercredi 23 septembre alors qu'il était dans la dernière phase de son étude « *Promouvoir la pratique du vélo sur son territoire : les ateliers vélos participatifs et solidaires. Etude de cas bas-normands* ».

En 2016 : suivi de notre demande auprès de la ville d'Avranches de prendre le vélo comme un élément irréductible de l'aménagement de la voirie et élaboration plus avancée du projet *Maison du vélo*.

5 et 6 septembre : Forum des associations d'Avranches

Le samedi 5 avait lieu le forum des associations qui ont un but environnemental et social. Cette journée nous a permis de rencontrer d'autres acteurs associatifs et quelques personnes qui ont découvertes l'existence même de Vélocité et, par là même, le sens de nos démarches dans le pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Le manque de disponibilité des membres du bureau ne nous a pas permis d'assurer une permanence complète le dimanche 6.

Et sur notre site : <http://velociteavranches.org/lautre-forum-et-le-forum-des-associations/>

Le vélo au Mont-Saint-Michel

Pour faire évoluer le « dossier vélo » au Mont, Vélocité a sollicité, au cours de l'année 2015, de nombreux acteurs politiques. Certaines sollicitations répondaient à un but informatif, d'autres se donnaient à titre de réponse. Vous trouverez ces courriers en annexe 2.

Annexe 2.1 : Lettre du 30 janvier 2015 aux présidentes des ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne.

Annexe 2.2 : Lettre du 17 février 2015 à M. Lebrun, coordinateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo.

Annexe 2.3 : Lettre du 7 avril 2015 à M. Bas, président du Conseil départemental de la Manche.

Annexe 2.4 : Lettre du 13 avril 2015 à M. Beauvais, président du Conseil régional de Basse-Normandie.

Annexe 2.5 : Lettre du 17 mai 2015 à M. Valls, premier ministre.

Annexe 2.6 : Lettre du 26 mai 2015 à M. Baupin, député EELV.

Annexe 2.7 : Lettre du 16 juin 2015 au Préfet de région Basse-Normandie.

Annexe 2.8 : Lettre du 12 octobre 2015 au Président de la République.

Vélocité a publié en 2015 trois communiqués de presse, lesquels sont disponibles en annexe 3.

Annexe 3.1 : CP du 15 juin 2015 suite à la Convergence vélo au Mont-Saint-Michel

Annexe 3.2 : CP du 18 octobre 2015 portant sur la fin des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Annexe 3.3 : CP du 14 décembre 2015 qui annonce le délibéré du 2 décembre 2015 du Tribunal administratif de Caen.

13 janvier : envoi de notre mémoire de requête au TA de Caen

Vous avez été témoins (et acteurs, notamment à travers la Convergence), depuis plusieurs années, de nos efforts répétés, devant souvent faire preuve d'inventivité et de souplesse, pour éviter cette ultime étape... Le recours administratif s'est finalement imposé à nous. Nous l'assumerons toutefois avec, quant à la légitimité de notre action au Mont, cette évidence qui déjà soutenait nos premières rencontres avec le directeur du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel... c'était en 2008... Nous avons ainsi déposé le mardi 13 janvier au tribunal administratif de Caen une demande d'annulation des arrêtés du Maire de Le Mont-Saint-Michel du 22 novembre 2014 et du 1^{er} décembre 2014.

8 avril : réunion avec M. Denot et M. Galton

Nous avons été à l'initiative de cette réunion, souhaitant connaître le sens que M. Denot, maire de Pontorson, et M. Galton, maire du Mont-Saint-Michel, attribuaient à notre recours et anticiper, avec eux, l'éventualité d'une décision en notre faveur du tribunal administrative de Caen. Cette réunion nous a permis de réentendre globalement un point de vue déjà exprimé au cours de l'année 2014. Le point de vue de M. Galton se résume, reprenant ses mots: "Je fais tout pour vous aider". Lorsqu'on évoque le fait qu'il puisse saisir, en tant que maire, la DREAL de Basse-Normandie pour examiner la possibilité de la création d'une zone de stationnement vélo à l'intérieur du Mont, il nous répond alors que la Commission des sites et M. Bailly (l'actuel administrateur de l'Abbaye du Mont) se refuseront à cette évolution. Bref, le dossier est bouclé avant d'être ouvert...

Quelle est donc la collectivité territoriale qui saisira la DREAL de Basse-Normandie pour considérer la possibilité d'un aménagement d'une zone de stationnement vélo sur le rocher du Mont ?

Pour M. Denot, l'argument "sécurité" est définitif et les arrêtés contestés traduisent un travail qui engage les "services de l'Etat". Ces "services" s'incarnent, ayant en effet pour nom Jean-Marc Michel (Ministère de l'écologie, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature), Jean-Michel Marc et Rémy Farcy (Service expertise territoriale risques et sécurité de la DDTM de la Manche) et la sous-préfète d'Avranches, Madame Dulamon. Pour M. Denot donc, utilisant les mêmes mots que lors de notre précédente réunion (mai 2014), ce à quoi renvoie le terme de "sécurité" engage l'Etat et ses services et, en conséquence, il ne peut, en tant que maire, prendre le risque de les contredire, entendu qu'un accident advenant, l'Etat fera alors valoir le fait que ses préconisations/recommandations, si elles avaient été adoptées par les maires, auraient pu l'empêcher !

Il n'a pas jugé bon de répondre à notre remarque, en l'occurrence que la seule manière de se prémunir de tout accident est peut-être d'interdire la digue aux piétons, aux cyclistes et à toute forme de vie humaine! ? Comme toujours, il nous a été dit que l'expérience acquise depuis deux ans était insuffisante ! Par ailleurs, il leur apparaît inenvisageable que les vélos puissent être présents sur la chaussée. Là encore, la question de la "sécurité" ferme la discussion. Manifestement, les maires de Pontorson et du Mont-Saint-Michel ne nous ont aucunement montré une volonté politique de soutenir le vélo. On peut penser qu'ils se rangeront toujours derrière l'avis de l'Etat.

En 2016 : nous avons récemment demandé un rendez-vous avec la sous-préfète d'Avranches pour aborder, alors que la procédure administrative, en première instance, est achevée, la question spécifique de la création d'une zone de stationnement au pied de la Tour Gabriel.

1^{er} mai : distribution de tracts au Mont-Saint-Michel

Le vendredi 1^{er} mai, jour à partir duquel il est interdit d'aller au Mont à vélo de 10h00 à 18h00, les membres du bureau de Vélocité étaient à la Porte du Roi pour distribuer des tracts aux visiteurs, les informant ainsi des dispositions injustifiées prises par les maires du Mont et de Pontorson à l'endroit des cyclistes. Les personnes rencontrées se sont montrées particulièrement intéressées.

En *annexe 4*, le tract sans son visuel.

Temps en image et commenté : <http://velociteavranches.org/distribution-de-tracts-a-lentree-du-mont-saint-michel/>

1^{er} mai : lancement d'une pétition sur change.org

Il y a quatre ans, nous avons mis en place une pétition papier. Nous avons alors recueilli 1600 signatures que nous avons remises à Laurent Beauvais, président du Syndicat mixte.

Passer à une version électronique a l'avantage de montrer que la question du vélo au Mont concerne beaucoup de personnes et des personnes qui n'habitent pas forcément dans la baie mais qui, si elles devaient se rendre au Mont à vélo, aimeraient pouvoir le faire jusqu'au bout...

En lançant une nouvelle pétition nous pourrions de nouveau évoquer la première, attestant un même désir citoyen, au cours du temps, de voir le Mont cyclable.

Pétition électronique qui vise à interpeller les maires suscités, Monsieur Galton, Monsieur Denot, et le président de la région de Basse-Normandie, Monsieur Laurent Beauvais, à propos de l'incompréhension de nos concitoyens, que nous supposons réelle, à l'égard de la décision de limiter l'accès vélo du Mont pendant 5 mois de l'année...

Vers la pétition si vous ne l'avez pas déjà signée :

https://www.change.org/p/monsieur-yann-galton-monsieur-andr%C3%A9-denot-monsieur-laurent-beauvais-l-accessibilit%C3%A9-v%C3%A9lo-du-mont-saint-michel-toute-l-ann%C3%A9e-et-sans-restriction?recruiter=31487760&utm_campaign=signature_receipt&utm_medium=email&utm_source=share_petition

1^{er} mai : lancement de notre site internet, velociteavranches.org

Nous devons le site à Vincent Voivenel, membre du bureau de Vélocité depuis une année. Ce que Vincent a apporté à Vélocité au travers de la création de notre site et de notre représentation sur Facebook et Tweeter est considérable, permettant ainsi à toute personne, d'ici et d'ailleurs, de prendre connaissance de nos diverses actions. Vélocité a atteint une nouvelle dimension, une nouvelle visibilité qui ne peut que servir à notre cause commune. Le site est d'une excellente facture comme vous avez pu déjà le constater certainement : <http://velociteavranches.org/>

C'est vraiment l'outil qui manquait à Vélocité... merci Vincent... Les premiers mots qui inaugurent l'ouverture de notre site : <http://velociteavranches.org/bonjour-tout-le-monde/>

9 mai, accueil de Xavier Braud, juriste de Vélocité, et visite du Mont

Nous n'avons pas l'intention de laisser la pétition être le seul levier de notre nouvelle campagne d'information sur la question du vélo au Mont... Le samedi 9 mai, nous avons invité la presse sur les remparts du Mont pour la pose d'une banderole dont le message se veut aussi synthétique que percutant : « POUR LE VELO 24/24H ». Cette banderole fut posée en présence de notre juriste qui a alors rappelé à la presse et à France3 Basse-Normandie, sur des éléments juridiques, la pertinence de notre recours. <http://velociteavranches.org/point-presse-au-mont-saint-michel/>

Nous remercions Monsieur et Madame Lebec, fervents et nécessaires défenseurs de la cause du vélo au Mont, d'avoir accepté que notre banderole trouve le mur de leur maison au Mont.

28 mai : réunion avec Laurent Beauvais, président de région

Pour Laurent Beauvais, le « dossier vélo » est un « problème » qui a pour cause une gouvernance défailante du projet du rétablissement du caractère maritime du Mont. Cet état de fait convenu, le président de la région Basse-Normandie nous a garanti que ce « dossier » serait à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de pilotage Syndicat mixte/Etat (qui se déroula la semaine suivante) en suivant notre souhait de proposer d'étudier la possibilité d'étendre la pleine accessibilité vélo du Mont aux mois d'avril, mai, juin et septembre. Nous avons volontairement soutenu devant Laurent Beauvais l'idée de limiter aux mois de juillet et août la restriction d'accès en journée, entre 10h et 18h, nous semblant être, si cette proposition devait être adoptée, une avancée indéniable. Dans cette perspective, nous faisons le choix/pari qu'un changement des mentalités autorisera une accessibilité vélo du Mont toute l'année et sans restriction. Si notre proposition/offre n'a pas été retenue, nous restons convaincus que nous regarderons, dans une bonne décennie, le fait même de discuter de la légitimité de notre demande comme un fait absurde...

<p>En 2016 : Un des premiers rendez-vous de Vélocité sera avec le nouveau président de la région Normandie. Il aura pour but de lui faire part de la situation du vélo au Mont et de nos demandes. Nous attendrons, suite à cette réunion, qu'il prenne position par écrit.</p>
--

2 juin : réunion avec Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye du Mont

Cette réunion se basait sur le fait que nous savions que, pour Xavier Bailly, nous « revendiquons » la montée des Fanils pour installer des arceaux vélos. Il nous a longuement expliqué à quel point cette voie est importante dans la vie quotidienne de l'abbaye, qui est une « PME » de 50 employés avec tout ce que ça génère. Du point de vue intellectuel, il comprend notre démarche (il est lui-même cycliste), mais en tant que « patron » de l'abbaye, il préférerait que la montée des Fanils soit débarrassée de toute emprise non directement en rapport avec les nécessités de service de l'abbaye. Sa priorité est de faciliter la vie des employés (et d'éviter une nouvelle grève...) : par exemple, il essaie d'obtenir un abribus sur la passerelle, car les employés se plaignent régulièrement d'être exposés au vent et à la pluie. Xavier Bailly est plutôt favorable à l'installation d'arceaux vélos au pied des remparts, du côté de la tour Gabriel (face sud-ouest du Mont). Nous partageons pleinement cette option qui ne doit pas être toutefois exclusive d'un espace de stationnement vélo au niveau de la montée des Fanils.

En 2016 : Nous allons de nouveau prendre rendez-vous avec Xavier Bailly au début de l'année 2016. Nous proposerons de le rencontrer, sur le terrain, avec la sous-préfète d'Avranches et l'architecte délégué des bâtiments de France.

11 juin : réunion avec Jean-Marc Julienne (CD 50)

Réunion particulièrement simple puisque Jean-Marc Julienne et Benjamin Tétard, directeur de Manche tourisme, se sont montrés immédiatement et pleinement en accord avec notre demande de limiter les restrictions vélos du Mont aux seuls mois de juillet et d'août. Nous avons alors appris que le CD 50 était en train de restructurer l'ensemble de sa communication tourisme à partir du Mont-Saint-Michel, soulignant, de ce point de vue, la nécessité d'une cohérence de la politique vélo du département. Elle ne peut faire la promotion de ses voies vertes qui, pour certaines, deux à terme, convergeront vers le Mont et laisser les différents usagers du vélo à deux kilomètres du Mont ! Venant traduire cette convergence de vue, nous avons reçu rapidement, et c'est une première, un courrier officiel (cf. annexe 5), signé par Philippe Bas, précisant qu'il est favorable à une restriction de l'accessibilité vélo du Mont à la seule saison estivale. Ce même courrier pointe la nécessité du développement des infrastructures vélos au niveau de la Caserne et la mise en place d'une signalisation pratique et efficace spécifique pour les cyclistes. Nous sommes particulièrement satisfaits de cette prise de position du CD 50 parce qu'elle répond globalement à nos attentes et parce qu'elle représente un engagement concret d'une collectivité territoriale... le premier en huit ans !

En 2016 : Nous allons demander à Philippe Bas d'agir en cohérence de son engagement en faveur du vélo au Mont, notamment en intervenant auprès de la Préfecture de la Manche. Surtout, nous attendons du président du département qui accueille le départ du Tour de France de nous (dé)montrer qu'il fait le nécessaire pour rendre le Mont cyclable la majeure partie de l'année.

14 juin : 6^{ème} Convergence

La Convergence reste une bonne et belle manière d'exprimer notre désaccord sur la gestion du dossier vélo au Mont et, s'il le faut, par voie juridique, ou à bicyclette, le vélo au Mont passera en force... nous savons maintenant, en tout cas, si le vélo gagne via le droit, que ce ne sera pas en

première instance mais en seconde instance... 6^{ème} Convergence qui a rassemblé un peu plus de 500 personnes. Autant dire que les années n'affectent pas la mobilisation de nos concitoyens.

L'affiche de la Convergence en ligne : <http://velociteavranches.org/convergence-le-14-juin-2015-2/>
 Son annonce : <http://velociteavranches.org/j-7-pour-la-convergence-velo-au-mont-saint-michel/>
 Et le bilan : <http://velociteavranches.org/retour-sur-une-convergence-velo-au-mont-saint-michel-festive-revendicative-et-reussie/>

En 2016 : la 7^{ème} Convergence vélo au Mont-Saint-Michel aura lieu le 12 juin. Cette 7^{ème} édition proposera deux nouvelles lignes de Convergence...

16 octobre : cérémonie de la fin des travaux du RCM du Mont

Deux membres du bureau se sont rendus à cette cérémonie et ont patiemment écouté les différentes interventions des officiels, dont celle de Carsten Rasmussen, représentant de la Commission européenne, qui a exalté dans son discours « l'exemplarité de ce projet du point de vue environnemental ». Nous avons interrogé sur ce point monsieur Rasmussen, lequel n'était visiblement pas au courant de la situation et s'est dit prêt à étudier le dossier.

En 2016 : Nous continuerons à informer M. Rasmussen de la manière bien peu exemplaire, du point de vue environnemental, dont les fonds européens ont été employés au Mont.

17 novembre, appel à projet

Le département de la Manche a lancé un appel à projet dans le but de « célébrer » le Tour de France dans le département ! (<http://www.tourdefrance-manche.fr/wp-content/uploads/2015/11/Dossier-AppelaProjets.pdf>). Célébrons ! Nous avons donc envoyé notre candidature en proposant que l'année 2016 soit une année où l'accessibilité vélo du Mont sera entière, sans aucune restriction ! Bien entendu, notre projet sera rejeté, mais l'idée est juste de mettre à profit cet appel à projet pour pointer la contradiction entre le tapis rouge qu'on déroule devant le peloton et le sort réservé aux quelques milliers d'usagers du vélo qui viennent chaque année au Mont. Dès que nous aurons une réponse à notre candidature, que nous savons déjà négative, nous n'oublierons pas de la faire médiatiser, c'est-à-dire de médiatiser cette contradiction insoutenable entre les pros du vélo et les quotidiens du vélo... Voici l'intitulé de notre candidature : « *En 2016, le Mont-Saint-Michel souhaite la bienvenue en Normandie aux cyclistes du monde entier* »

Et voici comment nous motivons notre « projet pour le Grand Départ du Tour de France 2016 » :
 « *Comme son nom l'indique, le projet « En 2016, le Mont-Saint-Michel souhaite la bienvenue en Normandie aux cyclistes du monde entier » se déroule sur l'ensemble de l'année 2016. Il consiste à faire symboliquement un geste d'accueil en direction des cyclistes de tous les pays dans ce lieu emblématique de la Normandie qu'est le Mont-Saint-Michel, point départ du Tour 2016. Comment ? Tout simplement en rendant le Mont accessible aux cyclistes sans restriction d'horaires, comme c'est le cas depuis 2012. Il suffit pour cela que la Préfecture de la Manche annule les arrêtés pris par les maires de Pontorson et du Mont-Saint-Michel, arrêtés qui interdisent l'accès des cyclistes au Mont entre 10h et 18h entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. Ces arrêtés ne s'appliquant pas aux coureurs le 2 juillet, date du départ du Tour, pourquoi ne pas étendre cette possibilité d'accès au Mont à toute l'année 2016 ? Ce serait un geste de bienvenue symbolique, mais fort, de la part de la Normandie en direction des cyclistes de tous les pays et ce geste serait aussi très apprécié des cyclistes locaux ! »*

Ajoutons aujourd'hui : Chiche !?

2 décembre : le délibéré du TA de Caen et ses conséquences

Le Tribunal administratif de Caen a jugé invalide notre requête et a condamné Vélocité à devoir s'acquitter, en frais d'instance, la somme de 1500 euros à la commune du Mont-Saint-Michel. Le bureau de Vélocité a décidé de faire appel en seconde instance, à Nantes. Nous avons pris cette décision parce qu'il n'a pas été rendu justice à notre requête. Cette décision s'appuie également sur la logique et la continuité de notre action au Mont depuis 8 ans. Nous avons également décidé, pour appuyer la légitimité de porter en seconde instance notre requête, de publier, au début de l'année 2016, les raisons qui conduisent à prendre le risque de poursuivre notre démarche administrative. Notre requête devra être déposée au Tribunal administratif de Nantes le 2 février 2016 au plus tard.

Cette décision était toutefois suspendue à deux conditions:

- La première est que M. Braud, notre juriste, après lecture des conclusions du rapporteur public du TA de Caen, nous dise si une procédure en seconde instance a plus de chance d'aboutir au regard des arguments avancés par ce rapporteur public. Or, M. Braud a pu depuis nous rassurer sur ce point. Son avis nous était essentiel.
- La seconde était financière. A la mi-décembre, après paiement de nos dernières factures, nous n'avions plus d'argent en caisse. La somme demandée par le Tribunal administratif excède notre budget annuel de fonctionnement et marque clairement la volonté de casser le principe même du recours dont Vélocité, comme association d'usagers, a fait valoir. Nous avons dès lors pensé, pour répondre à notre situation qui avait pour enjeu la survie même de Vélocité, à faire un appel aux dons. Appel aux dons qui est parvenu à nos adhérents/sympathisants, à l'ensemble des associations membres de la Fédération des Usagers de la Bicyclette à laquelle Vélocité est affiliée et aux ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne. Nous avons, dans cette perspective, ouvert sur internet un compte HelloAsso où toute personne se sentant concernée par l'enjeu actuel de Vélocité, au regard de la possibilité de son maintien comme association, et de son objet, défendre la cause des usagers du vélo au niveau du pays de la baie du Mont-Saint-Michel, peut adhérer, renouveler son adhésion à Vélocité et/ou faire un don. Vous pouvez ainsi utiliser ce site pour soutenir Vélocité : <https://www.helloasso.com/associations/velocite/adhesions/adhesion-a-l-association-2> Cet appel à la solidarité nous a amené à vouloir créer un « fond pour recours juridique » dont la gestion reviendrait à la FUB et dont les modalités de fonctionnement restent à définir. Nous proposerons, lors du Congrès de la FUB, qui se déroulera à La Rochelle, au début du mois d'avril 2016, une lecture de ce que ce « fond » pourrait être. Pour l'heure, nous pouvons dire que la mobilisation citoyenne autour de la mésaventure actuelle de Vélocité a fonctionné... nous rendrons public le montant des dons reçus lors de notre AG.

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous avons reçu le soutien du Président de la FUB, Olivier Schneider, qui s'est déplacé à Avranches puis au Mont le samedi 2 janvier pour se rendre compte de la spécificité de l'approche vélo du Mont et de l'ouvrage qui en permet l'accès. Nous sommes heureux de sa présence à nos côtés en ce qu'elle témoigne de l'intérêt que la FUB porte à cette cause. Olivier Schneider a en effet raison de penser que le « dossier vélo » du Mont est un miroir de la cause du vélo comme moyen de locomotion doux. La « problématique vélo » du Mont, en raison du caractère unique du lieu, peut constituer une excellente caisse de résonance en faire des contradictions de la politique vélo de l'Etat et des difficultés que rencontrent encore trop souvent les associations de défense de la pratique du vélo sur le territoire français. Pour Vélocité, la FUB peut et

doit se servir de ce « dossier ».

En 2016 : départ du Tour de France au Mont-Saint-Michel le 2 juillet

Il est évident à l'ensemble du bureau de Vélocité que nous aurons à faire entendre, à l'occasion du Tour de France, la situation du vélo au Mont. Nous devons certainement, quelques mois avant, menacer d'une intervention des différents usagers du vélo lors du départ du Tour... nous avons appris que l'usage de la « menace » a un certain effet, enfin dans une certaine mesure. Cela dit, d'une manière, ou d'une autre, nous aurons à montrer l'imposture que représente le fait même de fixer le Tour du France dans une ville qui refuse de se rendre accessible 5 mois de l'année aux cyclistes du quotidien... Nous aurons à réfléchir ensemble, lors de l'AG du 13 janvier, à notre préparation à nous du Tour de France ! Faudra-t-il que nous appelions à empêcher le départ en créant une masse critique de vélos sur le parcours du Tour ?

Annexes

Annexe 1

Monsieur le maire,

Suite à nos différents échanges des jours derniers, nous avons listé ci-après les différents points qui posent problème selon nous ainsi que les aménagements cyclistes et/ou piétons qui nous apparaissent prioritaires. Ne nécessitant pas d'investissements lourds pour la plupart, ils pourraient être réalisés à très brève échéance.

Stationnements vélos

- près de la bibliothèque intercommunale (à créer)
- à l'entrée du jardin des plantes (à rétablir)
- à l'entrée du stade de football synthétique (non-respect des anneaux existants, souvent rendus inaccessibles à cause du stationnement gênant)

Bandes cyclables actuelles : elles sont le plus souvent encombrées de cailloux et de branchages et parfois utilisées comme stationnement auto (notamment au niveau du carrefour des Morts).

Bandes cyclables à créer

- rue des Mares, entre le rond-point du bas de la rue du Puits-Hamel et la limite communale (salle omnisports Roger-Lemoine).
- boulevard Pasteur, entre la Maison de quartier et le boulevard du Luxembourg.
- pour la partie du boulevard Pasteur située devant le lycée, nous souhaitons être associé le plus tôt possible à la réflexion sur son aménagement. C'est un secteur crucial de la ville (lycée, équipements sportifs, maison de quartier, nombreux logements...) et il est indispensable que l'accessibilité vélo/piétons y soit traitée de manière exemplaire.
- rue du Général-de-Gaulle, dans le sens montant (ce qui assurerait une meilleure protection des cyclistes à faible vitesse et contribuerait à apaiser la circulation automobile).

Passages protégés piétons à revoir

- rue du Général-de-Gaulle, au débouché de la rue Millet : pas évident à identifier comme passage protégé et donc pas sécurisant (vitesse excessive des véhicules montants et manque de visibilité des véhicules descendants).
- place du Petit-Palet, face au collège Challemel-Lacour : traversée dangereuse à cause de la vitesse excessive des véhicules venant aussi bien du boulevard Foch que de la place Carnot.

Quartier Pont-Gilbert et liaison vers la voie verte Paris/Le Mont-Saint-Michel

- une rencontre a eu lieu sur place avec M. Hurel, directeur des services techniques, en mai 2014. Nous avons préconisé la mise en place de trois panneaux indicateurs (un premier à la sortie immédiate de la gare, un second au rond-point de la gare, un troisième à l'angle de la rue du Pont-Gilbert pour indiquer la direction du Chemin des Grèves). Il serait logique d'indiquer à partir de la gare la direction générale « Le Mont-Saint-Michel / Paris / Granville » puis, au niveau de la passerelle « Le Mont-Saint-Michel / Paris » en fléchant vers le Val-Saint-Père, et « Granville » pour le franchissement de la passerelle. M. Hurel avait insisté sur la nécessité de choisir pour ces panneaux un mobilier urbain cohérent avec la réfection récente de la place de la Gare.

- nous avons aussi recommandé le traçage à la peinture blanche, rue du Pont-Gilbert à partir de la voie ferrée, d'une bande cyclable unidirectionnelle, de chaque côté de la voirie, dans le sens de la circulation générale.

Zones de rencontres et double sens cyclables (DSC)

- Pour des raisons de « lisibilité », il serait plus cohérent de classer en zone de rencontre l'ensemble de la voirie dans les Trois-Quartiers (non seulement les rues des Chapeliers, du Tripot, Pomme-d'Or, Boudrie, des Trois-rois, d'Orléans, Saint-Anselme, place Saint-Gervais et Saint-Aubert) mais aussi la rue Challemel-Lacour et la partie de la rue Saint-Gervais située entre la place du même nom et la rue de Brémèsnil. Cela simplifierait la signalisation (inutile de répéter le panneau B52 à chaque entrée de rue). Cela suppose aussi que la réglementation relative aux zones de rencontre y soit clairement appliquée : généralisation des doubles-sens cyclables (et donc mise en place, si nécessaire, des panneaux réglementaires « sauf vélo » sous les panneaux «

sens interdit »), stationnement automobile autorisé sur les seuls emplacements délimités, signalisation minimale, et si possible régime de priorité à droite.

- La réfection de la rue du Collège et rue Jacques-Simon aurait pu permettre la création de DSC à proximité immédiate d'un établissement scolaire fréquenté par plus 400 élèves, dont beaucoup pourraient s'y rendre à vélo. C'était d'ailleurs prévu dans l'avant-projet. Une belle occasion manquée !

- La zone de rencontre de la rue de Geôle pourrait sans difficulté majeure être étendue à l'ensemble de la « Vieille ville ».

- DSC à créer rue Saint-Exupéry (pour faciliter l'accès vers la place Patton et l'hyper-centre depuis le quartier Molière et le lycée).

Restant à votre disposition pour plus de détails, veuillez agréer, monsieur le maire, nos sincères salutations.

Annexe 2.1

Messieurs,

Il y a maintenant huit ans, l'association Vélocité s'est engagée à défendre l'accessibilité vélo au Mont-Saint-Michel. Elle a maintenu ce cap malgré les nombreux obstacles qui se sont dressés dans sa démarche. Le récent recours déposé au tribunal administratif de Caen vient attester de sa détermination et sa cohérence. Cette détermination doit pour beaucoup, dans son esprit et sa réalité, à l'engagement des cyclotouristes bas-normands et bretons.

Depuis la création par Vélocité du *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel*, depuis donc votre engagement et notre commun travail, nous avons fait évoluer ensemble favorablement le « dossier vélo » au Mont. Souvenons-nous, il y a quelques années encore, lorsque le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont a démarré, il était dit que les vélos seraient interdits. L'avis était définitif...

Si, au bout du compte, nous obtenons gain de cause, ce sera, pour moi, en tant que président de l'association Vélocité, une situation qui pourra être dite comme le résultat de nos efforts conjugués et réfléchis. Votre décision de nous aider financièrement dans notre recours confirme une nouvelle fois que nous travaillons main dans la main.

Je profite de ce courriel pour vous annoncer que la prochaine édition de la Convergence aura lieu le dimanche 14 juin 2015. Sachant notre procédure commune de recours administratif, cette nouvelle Convergence appelle notre entière mobilisation. En effet, seules plusieurs centaines de cyclistes au pied du Mont, affirmant, dans ce rassemblement, que l'accès libre du Mont est une question politique, non une question technique, légitiment et crédibilisent notre engagement en faveur du vélo au Mont et, plus largement, au niveau du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Dans cette perspective, il serait symboliquement fort que pour cette 6^e Convergence l'ensemble des présidents des ligues de cyclotourisme de Bretagne et de Basse-Normandie et les présidents des CODEP 35 et 50 puissent être présents. Notre partenariat ne trouverait pas ainsi seulement un nouvel accomplissement : il viendrait concrètement manifester face à l'État qu'il appartient à la société civile (en l'occurrence l'ensemble des usagers du vélo, à droite et à gauche du Couesnon) d'inciter nos élus à faire preuve de bon sens.

En mon nom et au nom de l'ensemble du bureau de Vélocité, je veux vous remercier sincèrement de votre soutien et vous dire combien je suis particulièrement heureux de ce que nous avons déjà accompli.

Annexe 2.2

Monsieur Lebrun,

Au cours de l'émission *Roue Libre, le magazine du vélo* du dimanche 1^{er} février 2015, abordant la question de l'accessibilité vélo au Mont-Saint-Michel, vous avez soutenu que vous étiez intervenu auprès « des autorités locales pour savoir comment on pourrait améliorer les choses ».

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous préciser les identités institutionnelles que recouvrent ces « autorités locales » et la manière dont vous avez effectivement/concrètement défendu la cause du vélo au Mont ?

Dans la même émission, vous déclarez que « le vrai sujet est de savoir comment on stationne sur place », en l'occurrence dans la situation où une personne a la bonne idée de prendre le vélo et, même temps, le Mont-Saint-Michel pour destination. Le stationnement vélo à l'intérieur du Mont est, pour nous, depuis huit ans, une nécessité, notamment pour les montois et les personnes travaillant au Mont. Il est une nécessité sans toutefois être la condition *sine qua non* pour permettre comme telle l'accessibilité vélo du Mont. L'expérience conduite depuis deux ans permettant un accès vélo au Mont, accès restreint pendant la période du 1^{er} mai au 31 septembre, est un démenti explicite, de terrain, de votre assertion qui, de toute évidence, demande encore à être informée.

Une information que nous nous sommes efforcés de vous transmettre, en vain. Les courriers et courriels, de nous à vous, ne semblent pas vous être parvenus. Nous ne nous sommes jamais rencontrés et nous le déplorons vivement.

Aussi, lorsque vous ajoutez que « le dialogue n'est pas rompu avec les associations », nous aimerions comprendre de quoi vous parlez !

Pour votre information justement : Vélocité a fondé le *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel* qui regroupe notre association, le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, la mairie du Mont-Saint-Michel et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne. Ce Comité est l'organe institutionnel traitant de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel. C'est au nom de ce Comité que nous avons sollicité plusieurs fois votre intervention, en vain.

Pour clore le « dossier vélo du Mont », Monsieur Tardu vous pose la question suivante : « Aujourd'hui, vous n'avez pas le pouvoir d'intervenir sur ce genre de cas ? ». Votre réponse : « Non, non... ». Nouvelle interrogation : « Cela se passe avec les autorités locales ? ». Votre réponse : « Bien-sûr » !

Permettez-nous Monsieur Lebrun de vous poser, à notre tour, une question : quelle est votre fonction exactement en tant que Coordinateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo ?

Permettez-nous de vous le rappeler en vous rappelant les articles 2 et 3 du décret n° 2006-444 du 14 avril 2006 instituant la fonction que vous représentez aujourd'hui :

Article 2 :

Le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo examine, en liaison avec les services compétents, l'ensemble des questions et des enjeux, notamment de développement durable, liés au développement de ce moyen de locomotion et qui concernent l'organisation des déplacements, la voirie, les sports et les loisirs, le tourisme et la politique industrielle.

Article 3 :

Les moyens nécessaires à l'action du coordonnateur interministériel sont mis en place par le ministre chargé des transports. Le coordonnateur interministériel peut faire appel en tant que de besoin aux services des autres ministères ainsi qu'aux établissements publics de l'Etat concernés.

Vous jugez que le stationnement vélo dans l'enceinte du Mont est fondamental. Le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, dont l'Etat a la gouverne, nous affirme, depuis plusieurs années, que la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages se refuse à voir une zone de stationnements pour les vélos dans le Mont, la jugeant inesthétique. D'un autre côté, l'Etat, cette fois par l'intermédiaire de la sous-préfète de la Manche, semble soutenir l'idée qu'une accessibilité vélo élargie du Mont dépend de la présence de stationnements vélos dans le Mont. L'Etat dit « non », parfois « peut-être ».

Comme le rappellent ces deux articles, et contrairement à ce que vous affirmez publiquement à l'antenne de France Bleu, il est de votre ressort, et même spécifique à votre fonction, de circuler entre les différents services de l'Etat pour permettre une mise en intelligence des questions non résolues comme le stationnement vélo du Mont en tant qu'il met l'Etat en contradiction et ainsi promouvoir, *in fine*, la pratique du vélo comme un mode doux de locomotion.

Vous pouvez intervenir et vous devez intervenir.

Nous devons rencontrer au début du mois de mars la sous-préfète d'Avranches sur le site du Mont-Saint-Michel pour considérer plus avant la question du stationnement vélo dans l'enceinte du Mont-Saint-Michel. Nous souhaitons que vous soyez présent. Allez-vous nous entendre ?

Nous aussi, Monsieur Lebrun, comme vous dites, « on maintient les liens » !

Comprenez notre souhait de vous savoir pleinement engagé en faveur du vélo au Mont et dans la baie du Mont-Saint-Michel.

Très cordialement,

Annexe 2.3

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'association Vélocité s'emploie depuis dix ans à promouvoir le vélo comme un moyen de locomotion doux auprès de nos concitoyens et les infrastructures nécessaires à son usage au quotidien, et ce au niveau de l'ensemble du territoire du pays de la baie du Mont-Saint-Michel.

Au regard de l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel, nous pensons que les restrictions actuelles qui s'appliquent à l'endroit des cyclistes sont injustifiées, ce qui nous a obligé, le 19 janvier 2015, à contester administrativement l'arrêté du 2 décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel.

Nous défendons au Mont-Saint-Michel l'adoption de ce qui fait usage dans toutes les villes de France, à savoir que la liberté d'usage de la chaussée soit la norme, les restrictions, l'exception.

Nous souhaiterions vous rencontrer pour vous préciser en quoi cet arrêté nous apparaît disproportionné et vous présenter les divers enjeux, notamment pour les habitants du sud de la Manche, d'une approche plus intégrative du vélo au Mont.

Plus que jamais, nous pensons que l'accessibilité vélo du Mont est moins une question technique que politique.

Nous vous proposons de vous rencontrer lors de la dernière semaine du mois d'avril, vous laissant, selon vos disponibilités, définir la date et l'heure de notre rencontre.

Nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président...

Annexe 2.4

Monsieur Baupin,

Le jeudi 21 mai, dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, vous êtes intervenus pour défendre, dans le cadre de l'examen de la loi sur la transition énergétique, le maintien de l'indemnité kilométrique vélo.

Nous vous félicitons de votre prise de parole en faveur de ce dispositif essentiel pour le développement du vélo comme un moyen de locomotion doux. Développement dont l'association Vélocité fait la promotion depuis plusieurs années, notamment au travers de ses diverses actions et démarches pour que l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel devienne une évidence et une réalité toute l'année.

Récemment, dans ce but, nous avons fait parvenir un courrier au Premier ministre pour l'informer de la problématique du vélo au Mont, appelant ainsi à son intervention. Vous le trouverez en attache.

Nous vous sollicitons pour que vous souteniez un accès libre des vélos au Mont-Saint-Michel, entendu que l'Etat, via la Préfecture de la Manche, s'y oppose, faisant valoir pour légitimer sa position la question de la « sécurité » alors même que l'expérience acquise depuis deux ans (période test d'accès vélo au Mont du mois d'octobre au mois d'avril) force au constat que la présence des vélos y est pleinement sécurisée. Nous espérons que vous prendrez à votre compte ce « dossier » qui n'a pas seulement une dimension symbolique de mettre en jeu la cohérence même du discours de l'Etat au regard de sa réponse à l'enjeu environnemental.

Nous organisons le 14 juin 2015, la 6^{ème} Convergence vélo au Mont-Saint-Michel qui rassemble plus de 800 usagers du vélo chaque année. Evènement qui, par sa mobilisation, affirme clairement la volonté de nos concitoyens de voir le Mont être une ville vélo-compatible.

Nous serions heureux de vous savoir, vous et les membres du *Club des parlementaires pour le vélo*, converger vers le Mont-Saint-Michel...

Annexe 2.5

Monsieur le premier ministre,

En 2007, Vélocité, association de défense des cyclistes et des piétons basée à Avranches (Manche), découvre dans la presse que le projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel prévoit

d'interdire totalement, à compter d'avril 2012, l'accès des cyclistes au Mont, le vélo étant assimilé à un moyen de transport individuel et, à ce titre, interdit comme le sont les voitures. Cela revient à mettre sur le même plan l'automobile et le vélo, alors même que toute la politique gouvernementale des dernières années tend précisément à favoriser, outre les transports collectifs, les modes de déplacement non motorisés. Vélocité engage alors une suite d'actions, avec l'appui de la Fédération des usagers de la bicyclette et de la Fédération française de cyclotourisme. En juin 2009, elle organise une première convergence vélo au Mont qui réunit plus de 500 cyclistes, manifestation renouvelée ensuite chaque année avec toujours autant de succès.

En décembre 2011, le Comité de pilotage État/Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, souhaitant réexaminer la question de l'accès des vélos au Mont-Saint-Michel, charge le cabinet spécialisé Indiggo-Altermodal de mener une étude technique complète sur les modes de locomotion « doux », incluant plusieurs scénarios. Or, bien que cette étude préconise sans ambiguïté une ouverture de la voie d'accès aux cyclistes, hors périodes pics de fréquentation, c'est l'option de l'interdiction totale des vélos qui est retenue, au motif « *qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le principe d'origine, à savoir d'interdire l'accès et le stationnement de l'ouvrage et du Mont à tout type de système de transport privé de personne.* »

Vélocité annonce alors son intention d'attaquer l'arrêté d'interdiction au tribunal administratif. Devant cette menace, le maire du Mont-Saint-Michel propose une mesure transitoire : l'autorisation totale des vélos en basse saison (c'est-à-dire d'octobre à avril) et un accès partiel en haute saison, entre 18 h et 10 h du matin. Consciente de l'utilité d'une période de test, Vélocité accepte cette proposition et obtient, de surcroît, la mise en place d'un « Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo au Mont-Saint-Michel. » Composé de représentants du Syndicat mixte, de la mairie, et des associations cyclistes représentatives, ce Comité se réunit trois fois par an environ pour suivre et évaluer les conditions de cohabitation entre piétons, cyclistes et navettes de transport. Après deux années de période de test et d'observation, le Comité n'a pu relever aucune difficulté particulière de cohabitation et n'a été informé d'aucun accident matériel ou corporel, si minime soit-il.

Au vu de ces résultats positifs, et en parfaite cohérence avec l'étude Altermodal, Vélocité et les ligues de cyclotourisme ont alors estimé qu'il était désormais parfaitement envisageable d'autoriser une ouverture toute l'année sans restriction d'horaire, à l'exception des quelques jours pour lesquels le maire du Mont-Saint-Michel jugerait bon de limiter l'accès en raison de circonstances exceptionnelles. Mais, lors de la dernière réunion du Comité, en mai 2014, cette proposition a été rejetée par le Syndicat mixte et par la Préfecture de la Manche, qui réclament au contraire l'allongement de la période d'observation et de tests jusqu'à l'automne 2015. Considérant que cette prolongation de deux années supplémentaires n'est pas susceptible d'apporter d'éléments nouveaux, les associations représentatives des cyclistes ont maintenu leur demande d'une ouverture sans restriction et sans délai. De plus, face au caractère disproportionné -et donc à l'instabilité juridique- d'une telle interdiction, Vélocité a déposé en janvier dernier un recours en annulation contre le nouvel arrêté d'interdiction devant le tribunal administratif de Caen. L'association y a été contrainte par l'obstination de ses interlocuteurs. Tout au long de ces années, Vélocité et ses partenaires des ligues de cyclotourisme ont cherché à éviter la voie judiciaire et ont toujours privilégié un esprit de dialogue. Encore faut-il avoir un interlocuteur... Dernier exemple en date : lors d'une visite à Rennes à l'automne dernier, Ségolène Royal, la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, a annoncé avoir demandé aux préfets de la Manche et d'Ille-et-Vilaine « d'organiser avant le 15 décembre une réunion avec les associations environnementales du Mont et de la Baie. » (cf. *Ouest-France* du 22/11/2014). Vélocité a évidemment sollicité un rendez-vous avec le chef de cabinet de la ministre, lequel a été repoussé deux fois, avant d'être finalement annulé au dernier moment, sans même un mot d'explication.

Le 1^{er} mai 2015, jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté contesté, Vélocité a organisé une distribution de tracts à l'entrée du Mont-Saint-Michel et a pu constater à nouveau, en dialoguant avec les visiteurs, que l'interdiction en journée des cyclistes est jugée comme absurde et en complète incohérence avec les ambitions affichées de « transition écologique ». La pétition mise en ligne à la mi-mai a recueilli plus de 1300 signatures en une semaine et plusieurs demandes de rendez-vous ont été faites, notamment auprès des élus locaux. Une visite sur site a également été organisée avec le juriste qui a rédigé le recours administratif. L'association entend maintenant faire de la 6^e Convergence vélo au Mont-Saint-Michel du 14 juin 2015 un grand moment de revendication.

D'une manière ou d'une autre, que ce soit en exécution d'une décision du juge administratif ou sous la pression des usagers, il faudra bien que la situation évolue. Les services de l'Etat ne peuvent continuer à s'enfermer dans une posture de blocage, et ce, à six mois de la Conférence climat de Paris.

Comptant sur votre intervention pour débloquer cette situation, nous vous prions d'agréer...

Annexe 2.6

Monsieur le Préfet,

Consécutivement à la réunion du Comité de pilotage Etat/Syndicat mixte du jeudi 4 juin 2015 où Monsieur Laurent Beauvais a pu faire état de son souhait de voir la question du vélo au Mont-Saint-Michel trouver une issue rapide et satisfaisante pour les représentants des différents usagers du vélo et l'Etat, nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer.

Devant l'obligation de devoir entreprendre un recours au Tribunal administratif de Caen, notamment en raison de la reconduite des restrictions à l'endroit du vélo au Mont d'une année alors même que, suite à deux années de test vélo/piéton, la présence des vélos au Mont apparaît sans danger, nous sommes toutefois toujours disposés à reconsidérer la pertinence de maintenir ce recours dans la perspective où l'Etat devait se montrer prêt, de son côté, à limiter ces restrictions à une période de haute fréquentation du Mont.

La 6^{ème} Convergence vélo au Mont-Saint-Michel du dimanche 14 juin 2015 a de nouveau montré que nos concitoyens attendent de l'Etat de pouvoir faire le choix de se rendre au Mont à vélo et d'être cohérent quant à sa politique de promotion du vélo.

Nous espérons que vous serez sensibles à la perspective de trouver une solution à la question du vélo au Mont, et ce pour répondre à ces attentes comme à de préserver l'intégrité de l'image du Mont-Saint-Michel.

Nous vous laissons définir la date et l'heure de notre rendez-vous selon vos dispositions. De savoir Monsieur Laurent Beauvais ainsi que le Directeur du Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel, Monsieur Patrick Morel, présents à cette réunion nous apparaît tout-à-fait indiqué. Réunion qui nous permettra, par ailleurs, d'aborder les problématiques du stationnement vélo à l'intérieur du Mont et de la signalisation vélo à l'approche du Mont.

Je vous souhaite, Monsieur le Préfet, mes meilleures salutations,

Annexe 2.7

Monsieur le Président,

Le soussigné à l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une audience.

Il souhaiterait vous entretenir quelques instants du sujet suivant :

En 2007, l'association de défense des cyclistes et des piétons Vélocité, basée à Avranches (50300), découvre dans la presse que le projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont-Saint-Michel prévoit d'interdire totalement, à compter d'avril 2012, l'accès des cyclistes au Mont. Considéré comme un moyen de transport individuel analogue à la voiture, le vélo sera frappé de la même interdiction, alors même que toute la politique environnementale officielle des dernières années tend au contraire à réduire la place de l'automobile et à favoriser les modes de déplacement non motorisés et les transports collectifs. L'association Vélocité engage alors une suite d'actions avec l'appui de la Fédération des usagers de la bicyclette et de la Fédération française de cyclotourisme. En juin 2009, elle organise une première manifestation revendicative, la « Convergence vélo en baie du Mont-Saint-Michel », qui réunit plus de 500 cyclistes, renouvelée depuis chaque année avec de plus en plus de succès.

En décembre 2011, le Comité de pilotage État/Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, souhaitant réexaminer la question de l'accès des vélos au Mont-Saint-Michel, charge le cabinet spécialisé Indiggo-Altermodal de mener une étude technique complète sur les « modes de locomotion doux ». Or, bien que cette étude préconise sans ambiguïté une ouverture de la voie d'accès aux cyclistes, hors pics de fréquentation, c'est l'option de l'interdiction totale des vélos qui est retenue, au motif « *qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le principe d'origine, à savoir d'interdire l'accès et le stationnement de l'ouvrage [le nouveau pont-passerelle, inauguré l'année dernière] et du Mont à tout type de système de transport privé de personne.* »

Vélocité annonçant son intention d'attaquer au tribunal administratif l'arrêté d'interdiction, le maire du Mont-Saint-Michel propose alors une mesure transitoire : l'autorisation totale des vélos en basse saison (c'est-à-dire d'octobre à avril) et un accès partiel en haute saison, entre 18 h et 10 h le lendemain matin. Consciente de l'utilité d'une période de test, Vélocité accepte cette proposition et obtient, de surcroît, la mise en place d'un « Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo au Mont-Saint-Michel ». Composé de représentants du Syndicat

mixte, de la mairie et d'associations cyclistes représentatives, ce Comité se réunit trois fois par an environ pour suivre et évaluer les conditions de cohabitation entre piétons, cyclistes et navettes de transport. Après deux années de période de test et d'observation, le Comité n'a pu relever aucune difficulté particulière de cohabitation et n'a été informé d'aucun accident matériel ou corporel, si minime soit-il. Au vu de ces résultats positifs, et en parfaite cohérence avec l'étude Altermodal, Vélocité et les ligues de cyclotourisme estiment alors qu'il est désormais envisageable d'autoriser une ouverture toute l'année sans restriction d'horaire, à l'exception des jours pour lesquels le maire du Mont-Saint-Michel jugerait bon de limiter l'accès en raison de circonstances exceptionnelles ou de très grande affluence (15 août, la Saint-Michel...).

Cependant, lors de la dernière réunion du Comité, en mai 2014, cette proposition raisonnable est rejetée par le Syndicat mixte et par la Préfecture de la Manche, lesquels réclament au contraire l'allongement de la période d'observation et de tests jusqu'à l'automne 2015. Considérant que cette prolongation n'est pas susceptible d'apporter d'éléments nouveaux, les associations représentatives des cyclistes maintiennent leur demande d'une ouverture sans restriction et ceci, sans délai. De plus, face au caractère disproportionné d'une telle interdiction, Vélocité dépose en janvier dernier devant le tribunal administratif de Caen un recours en annulation contre le nouvel arrêté.

L'association, qui se serait volontiers abstenue d'une telle démarche, y est contrainte par l'obstination des représentants de l'Etat. En effet, tout au long de ces années, Vélocité et ses partenaires des ligues de cyclotourisme, cherchant à éviter la voie judiciaire, ont toujours privilégié un esprit de dialogue. Encore faut-il avoir un interlocuteur... Derniers exemples en date : lors d'une visite à Rennes à l'automne dernier, Mme Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie et du Développement durable, demande aux préfets de la Manche et d'Ille-et-Vilaine « d'organiser avant le 15 décembre une réunion avec les associations environnementales du Mont et de la Baie. » (cf. *Ouest-France* daté du 22/11/2014). En tant qu'association de défense de l'environnement, Vélocité a évidemment sollicité un rendez-vous, lequel a été repoussé deux fois, avant d'être finalement annulé au dernier moment, sans même un mot d'explication. De la même façon, le « coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo », M. Dominique Lebrun, qu'on aurait imaginé s'impliquer fortement sur ce dossier emblématique, n'a pas daigné répondre à nos pressantes interpellations, y compris celles faites par courrier recommandé.

Le 1^{er} mai 2015, jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté contesté, Vélocité a organisé une distribution de tracts d'information à l'entrée du Mont-Saint-Michel et a pu constater à nouveau, en dialoguant avec les visiteurs, français comme étrangers, que cette interdiction est jugée comme non seulement absurde, mais aussi comme en complète incohérence avec les ambitions officiellement affichées en faveur de la « transition écologique ». La pétition mise en ligne à la mi-mai a recueilli plus de 1800 signatures en une semaine et la dialogue se poursuit avec les élus locaux, particulièrement sensibles à l'impact négatif de cette politique « anti-vélo » sur l'image de la région, et donc sur l'industrie du tourisme. Une visite sur site a également été organisée avec le juriste qui a rédigé le recours administratif.

La mobilisation de la 6^e Convergence vélo au Mont-Saint-Michel du 14 juin 2015, rassemblant plus de 700 usagers du vélo, a fait de nouveau témoignage de l'incompréhension de nos concitoyens sur les fortes restrictions qui touchent l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel.

D'une manière ou d'une autre, que ce soit en exécution d'une décision du juge administratif ou sous la pression des usagers et des élus locaux, la situation doit désormais évoluer. Les services de l'Etat ne peuvent continuer à s'enfermer dans le silence et le déni, et ce, à deux mois de la Conférence climat de Paris. Nous sommes convaincus que votre intervention personnelle pourrait contribuer à débloquer une situation préjudiciable à tous.

Espérant que vous voudrez bien lui accorder audience à l'occasion de votre venue au Mont-Saint-Michel, le 16 octobre prochain, le soussigné vous prie d'agréer l'expression de sa très haute considération.

Annexe 2.8

Madame la sous-préfète,

Le Tribunal administratif de Caen a décidé, le 2 décembre 2015, de rejeter les requêtes de l'association Vélocité d'annuler les arrêtés des 22 novembre et 1^{er} décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel, arrêtés venant définir les restrictions d'accès vélo au Mont-Saint-Michel.

Cette procédure administrative achevée, nous souhaiterions vous rencontrer pour aborder ensemble la question du stationnement vélo à l'intérieur de l'enceinte du Mont-Saint-Michel, possibilité que vous avez pu juger, au cours de l'année 2015, opportune.

Nous vous proposons de vous rencontrer lors de la seconde semaine du mois de janvier 2016, vous laissant, selon vos disponibilités, définir la date et l'heure de notre rencontre.

Nous espérons que vous répondrez favorablement à notre demande.

Je vous prie de croire...

Annexe 3.1

Convergence 2015 : c'est Veolia-Transdev qui bloque les navettes

La 6e édition de la Convergence vélo en baie du Mont-Saint-Michel a réuni hier environ 500 cyclistes de tous âges et de tous horizons, dans une ambiance à la fois festive et revendicative. Il est regrettable, toutefois, que des touristes présents sur le site aient manifesté une certaine mauvaise humeur, non pas à cause de la présence massive de cyclistes, mais en raison de l'absence totale de navettes entre 11h30 et 13h. Certains visiteurs ont même accusé notre manifestation de priver les personnes à mobilité réduite de la possibilité de se rendre au Mont.

Le bureau de l'association Vélocité, organisatrice de la Convergence, tient à apporter les précisions suivantes :

- L'accessibilité de l'espace public aux personnes handicapées est une question qui nous tient à cœur : en témoignent notre partenariat avec l'association Handibaie et le fait que toutes nos sorties sont accessibles aussi bien aux handicapés physiques qu'aux malvoyants. (cf. ci-contre, photo de deux vélos-pousseurs prise hier)
- La décision d'interrompre le trafic des navettes, ainsi que les modalités et la durée de cette interruption ne relèvent évidemment pas de Vélocité, ni même des services de gendarmerie ou de la police municipale du Mont, avec qui nous travaillons en parfaite coordination pour le bon déroulement de la Convergence, mais de Veolia-Transdev, la société privée gestionnaire du parking et des navettes.
- La circulation des navettes a été suspendue par Veolia-Transdev une demi-heure avant que le cortège cycliste n'arrive au niveau du barrage de la Caserne, ce qui était prématuré et inutile. Au final, l'interruption des navettes aura duré une heure et demie, alors que les cyclistes n'ont utilisé la voie de circulation que deux fois 10 minutes.
- Comme les années précédentes, Vélocité a proposé que le trafic des navettes soit rétabli aussitôt après le passage des vélos vers le Mont et ce, pendant toute la durée de notre présence au pied des remparts. Ceci afin de permettre justement l'accès des personnes à mobilité réduite au Mont ou leur retour vers les parkings. Veolia Transdev ayant choisi le blocage total des navettes, elle en porte seule la responsabilité.

Annexe 3.2

Mont-Saint-Michel : non, le chantier n'est pas terminé !

Pour l'Etat et le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, le grand chantier du rétablissement du caractère maritime du Mont commencé il y a 20 ans est désormais achevé. Ce n'est pas l'avis de l'association Vélocité : pour l'accès des cyclistes, le chantier ne fait que commencer. De passage au Mont vendredi dernier, Carsten Rasmussen, représentant de la Commission européenne, a exalté dans son discours « l'exemplarité de ce projet du point de vue environnemental ». Restreindre l'accès au Mont aux usagers d'un mode de transport parfaitement non-polluant pendant la moitié de l'année serait donc exemplaire ? Vélocité a interrogé sur ce point monsieur Rasmussen, lequel n'était visiblement pas au courant de la situation et s'est dit prêt à étudier le dossier qui lui sera envoyé cette semaine. La question sera d'ailleurs bientôt tranchée par le tribunal administratif de Caen, éclairé par l'argumentaire très fouillé présenté par le juriste de Vélocité. Attendant avec une parfaite sérénité la décision des juges administratifs, Vélocité entend néanmoins maintenir la pression : des actions sont d'ores-et-déjà prévues, à commencer par la remise en place de notre grande banderole revendicative « Pour le vélo 24h/24 » sur la façade d'une des maisons du Mont-Saint-Michel.

Annexe 3.3

L'association Vélocité condamnée à disparaître ?

Dans son jugement du 2 décembre dernier, le tribunal administratif de Caen a rejeté le recours présenté par l'association Vélocité contre les arrêtés municipaux d'interdiction partielle de circulation des vélos au Mont-Saint-Michel. Le conseil d'administration de Vélocité pour sa part estime que ses arguments n'ont été examinés que très superficiellement par le tribunal et que celui-ci n'a pas établi, par exemple, que la mesure de restriction de circulation des vélos était « nécessaire et proportionnée ».

L'association devra en outre verser 1 500 € à la commune du Mont-Saint-Michel au titre des frais de procédure. Cette somme étant supérieure à son budget de fonctionnement annuel, Vélocité est donc purement et simplement menacée de disparition, après dix ans d'existence, alors qu'il reste tant à faire ! L'association doit impérativement trouver ces 1 500 € dans les meilleurs délais : elle va donc solliciter dans les prochaines semaines l'aide financière de ses adhérents et sympathisants et des Ligues de cyclotourisme de Normandie et de Bretagne.

Chacun pourra manifester concrètement son soutien à Vélocité lors de son assemblée générale qui aura lieu le mercredi 13 janvier 2016 à 20 h 30, salle Ernest-Lenoël (Centre multiservices, place du Marché, Avranches).

Annexe 4

Depuis 3 ans, du 1er avril jusqu'au 30 septembre, la présence des vélos est interdite au Mont-Saint-Michel de 10h00 à 18h00 !!!

Depuis plusieurs années, l'association Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne s'emploient à garantir la pérennité de l'accessibilité vélo du Mont. Si les trois dernières années ont permis de mettre en évidence que la cohabitation entre les piétons et les cyclistes sur la digue menant au Mont est sans danger, les maires du Mont-Saint-Michel et de Pontorson ont décidé, sous la pression de la Préfecture de la Manche (sans que l'Etat juge bon de se justifier) d'interdire le vélo au Mont. Nous avons récemment contesté par voie juridique l'arrêté du 2 décembre 2014 des maires du Mont-Saint-Michel et de Pontorson qui acte cette interdiction... nous espérons que le Tribunal administratif de Caen nous donnera raison, affirmant que le vélo au Mont n'est pas une question technique mais bien politique... De fait, l'expérience acquise depuis trois ans, ne faisant apparaître aucun accident impliquant les vélos, vient attester que la présence du vélo au Mont, toute l'année et sans restriction, dépend d'une décision politique qu'il appartient maintenant à nos élus, qui font tous la promotion du vélo comme un moyen de locomotion doux, de faire falloir concrètement.

Pour soutenir l'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel et le développement des moyens de locomotion écologique, Vélocité et les ligues de cyclotourisme de Basse-Normandie et de Bretagne vous invite à signer la pétition Pour l'accessibilité vélo du Mont toute l'année 24h24 sur notre site internet : velociteavranches.org

Annexe 5



Saint-Lô, le 25 août 2015

Département de la Manche

LE PRESIDENT

Affaire suivie par : Benjamin TETART / Stephan BARRAULT

T. 02 33 05 98 70

Courriel : benjamin.tetart@manche.fr

Monsieur Jean-Michel BLANCHET
Président de Vélocité Avranches
35 boulevard Amiral Gauchet
50300 AVRANCHES

N/Réf : MT/BTE/CVO n° 2015-264

Objet :

Accessibilité des cyclistes au Mont St-Michel.

Cher Monsieur le Président

Votre association, Vélocité, revendique un libre accès vélo au Mont Saint-Michel, une majeure partie de l'année. À ce jour, un accès permanent est autorisé entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, puis limité de 18h00 à 10h00 entre le 1^{er} mai et le 30 septembre. Cependant, si l'accès est autorisé, aucune condition de stationnement n'est formalisée.

Cette restriction a donné lieu à un arrêté, contesté par votre association puisque vous avez déposé un recours auprès du tribunal administratif dans le but d'obtenir la suppression de cet arrêté.

Après que vous m'ayez sollicité par courrier le 7 avril dernier, un rendez-vous a eu lieu le 11 juin, en votre présence, avec Monsieur Jean-Marc JULIENNE, Vice-Président du conseil départemental délégué au tourisme.

J'ai ainsi pu transmettre à Madame la Préfète la position du Conseil départemental quant à l'accessibilité au Mont Saint-Michel par les cyclistes, en date du 2 juillet 2015.

En effet, il semble que les améliorations suivantes seraient à prendre en considération :

- L'accès au site pourrait être permis, sans restriction d'horaire toute l'année, à l'exception des deux mois de juillet et août. Ce dispositif nécessite l'aménagement de stationnements, par exemple auprès de la tour Gabriel.
- Un travail de valorisation devrait être réalisé pour porter à la connaissance des cyclistes les services dont ils disposent pour accéder facilement au Mont Saint-Michel (consignes bagages, consignes vélos, stationnement au parking du Centre d'Information Touristique, près du barrage et à la Caserne).

.../...

POUR NOUS ÉCRIRE

Conseil départemental de la Manche
50050 SAINT-LÔ CEDEX - T. 02 33 055 550

manche.fr

- La signalétique devrait être renforcée (pour les cyclistes comme pour les autres usagers). Ce travail est en cours de définition par le Syndicat Mixte du rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel.

Ces modifications sont notamment propices au développement d'un tourisme à vélo adapté à la visite d'un haut lieu touristique tel que le Mont Saint-Michel.

Un nouvel arrêté conforme à ces évolutions pourrait améliorer l'accessibilité à ce site majeur. Par ailleurs, une observation des pratiques permettrait, s'il en était besoin, de revoir cet arrêté pour s'adapter aux flux des visiteurs.

Soyez ainsi certain de l'investissement et de l'attachement du Département de la Manche dans les modes de circulation doux, dès lors que les pratiques sont adaptées aux flux et respectueuses des sites touristiques, à l'exemple du projet de liaison du Mont Saint-Michel à Pontaubault, qui reste, vous le savez, à finaliser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Philippe Bas,
Ancien Ministre
Sénateur de la Manche
Président du Conseil départemental

Copie à :
Mme la Préfète de la Manche